

N°CC2007.1/06

OBJET : **Aménagement** - Demande d'adhésion au Syndicat d'Action Foncière du Val de Marne.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et suivants et L5213-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale et à la communauté d'agglomération,

VU la délibération n°CC2006.5/52 du Conseil Communautaire du 28 juin 2006 regroupant l'ensemble des domaines reconnus d'intérêt communautaire par la Communauté d'Agglomération, et notamment son article 2 alinéa A - I par lequel la Communauté reconnaît l'intérêt communautaire des zones d'activités ou commerciales suivantes :

- la zone d'activités de part et d'autre de la voie Jacquard à Créteil comprise entre l'avenue du Général de Gaulle, la rue Saint-Simon, la voie de chemin de fer (métro ligne 8) et la RD1,
- la zone d'activités de la Ballastière Nord à Limeil-Brévannes comprise entre la rue Albert Garry et la limite Nord de Limeil-Brévannes,
- la zone d'activités dite des Candies à Limeil-Brévannes située au Sud de la RD94 (hors secteur d'habitat et d'équipements publics) (parcelles D20 et D136),
- le centre commercial de l'Echat de Créteil,
- le centre commercial du Palais à Créteil,

VU l'arrêté préfectoral n°96-3890 en date du 31 octobre 1996 autorisant la création du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne et agréant ses statuts,

VU l'arrêté préfectoral n°2004/4535 en date du 29 novembre 2004 portant modification des statuts du Syndicat d'Action Foncière du département du Val-de-Marne,

VU les statuts du Syndicat d'Action Foncière du département du Val-de-Marne,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement, la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne est amenée à acquérir des terrains ou des immeubles,

VU le projet de périmètre d'intervention sur lequel le Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne peut être amené à intervenir pour le compte de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **DEMANDE** au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne,

ARTICLE 2 : **DESIGNE** M. GRANATIERI, vice président, pour représenter la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne au sein du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE FEVRIER DEUX MIL SEPT.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA

Nom du document : CC_06_DELIB.doc
Répertoire : C:\Documents and Settings\msaiovici\Bureau\cc14fev2007
Modèle : C:\Documents and Settings\msaiovici\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : Délibération du Conseil communautaire
Sujet :
Auteur : ajullien
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 17/01/2007 11:34:00
N° de révision : 15
Dernier enregistr. le : 27/02/2007 10:58:00
Dernier enregistrement par : mchereau
Temps total d'édition :580 Minutes
Dernière impression sur : 27/03/2007 17:35:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 2
Nombre de mots : 404 (approx.)
Nombre de caractères : 2 225 (approx.)